

**DELIBERATION DU DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT ACCEPTATION DU DON DE PARTICULIERS**

Membres présents : Mathias BERNARD (Président UCA) ; Sophie COMMEREUC (Directrice générale Clermont Auvergne INP) ; Patrice MALFREY (Institut des sciences) ; Pierre MATHIEU (Institut des Lettres Langues Sciences humaines et sociales) ; Christine BERTRAND (Institut Droit Economie Management) ; Michel JAMES (Institut de technologie) ; Jean-Marc LOBACCARO (Institut Sciences de la vie santé agronomie environnement) ; Anne FOGLI (Premier VP) ; Vanessa PREVOT (VP Recherche) ; Françoise PEYRARD (VP Formation) ; Thierry MARTIN-LASSAGNE (Représentant la monde socio-économique).

Membres avec voix consultative : François PAQUIS, Directeur Général des Services (DGS) UCA.

Invités permanents : Céline NEBOUT (Cabinet).

LE DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION DU 11 OCTOBRE 2021,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération 2021-06-29-11 du conseil d'administration de l'EPE UCA du 29 juin 2021 ;

PRESENTATION DU PROJET

L'AGORAé, qui s'adresse à tous les étudiants clermontois, située aux Cézeaux, est un lieu accueillant des étudiants bénévoles où sont proposés des actions sociales, des ateliers (culinaires, culturels...). Ce dispositif permet aux étudiants d'être à la tête de leurs projets et de les gérer avec un véritable impact social.

Dans un contexte sanitaire inédit où l'impact sur les étudiants les plus précaires est sans précédent, cette épicerie solidaire s'avère indispensable.

La fondation de l'Université Clermont Auvergne a lancé en mars 2021 une opération de distribution de sacs à pain dans les boulangeries clermontoises, l'objectif étant de sensibiliser les citoyens auvergnats aux difficultés liées à la situation des étudiants. Cet appel aux dons a été entendu par les citoyens qui ont ainsi fait de nombreux dons pour soutenir ce projet solidaire.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'accepter les dons, à l'EPE UCA, de particuliers d'un montant total de 2 200 € en soutien au « Projet AGORAé – Soutien aux étudiants en grande précarité », porté par la fondation de l'UCA.

Membres en exercice : 12

Votes : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DIRECTOIRE UCA
DELIBERATION 2021-10-11-04

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.